



IDENTIFICATION

Pour la période électorale du _____ au _____
Date du bref Date du scrutin ordinaire Élection générale
 Élection partielle

Pour la période du rapport du _____ au _____
Date Date

Parti politique enregistré (nom) _____ Circonscription d'élection partielle (n° et nom) _____

Agente ou agent principal (nom et adresse postale) _____

Téléphone (jour) _____ Téléphone (soir) _____ Téléphone (cellulaire) _____ Télécopieur _____

Adresse électronique _____

Lieu où se trouvent les registres et documents, s'il diffère de ci-dessus _____

NOTA : Si le rapport a été préparé par une autre personne, indiquez son nom et son numéro de téléphone ci-dessous.

Veillez soumettre les documents suivants avec le présent rapport :

(x)		Rapports comptables détaillés
		Factures de plus de 1 000 \$

QUESTIONNAIRE

(Inscrire une « X » ci-dessous.)

Oui Non S.O.

Nota : La réponse Non à une question indique une infraction possible à la Loi ou un rapport financier incomplet.

- Le rapport a-t-il été préparé à partir des rapports comptables fournis par la représentante ou le représentant officiel du parti politique enregistré?
- Les comptes acquittés et les comptes non réglés sont-ils inscrits comme des dépenses électorales?
- Les biens ou les services offerts par un fournisseur à prix réduit sont-ils inscrits comme des dépenses électorales au coût normal complet?
- Les dons de biens et de services reçus pour la campagne électorale, aussi désignés « contributions de bien et de services » ou « dons en nature », sont-ils inscrits comme des dépenses électorales?
- Les enseignes utilisées durant la présente élection et une élection précédente sont-elles inscrites comme des dépenses électorales à leur valeur au détail actuelle?
- Le montant total de la TVH payée aux fournisseurs est-il inscrit comme une dépense électorale?
- Les dépenses électorales ont-elles été autorisées par l'agente ou l'agent principal?

DÉCLARATION

Je, _____, ai préparé le rapport financier électoral du
nom de l'agente ou de l'agent principal

_____ pour la période du rapport
nom du parti politique enregistré

susmentionnée conformément à la Loi sur le financement de l'activité politique et aux Directives édictées par le Contrôleur du financement politique. L'information contenue dans le présent rapport est, à ma connaissance, véridique, exacte et complète.

 Signature de l'agente ou de l'agent principal

FAIT SOUS SERMENT à _____ dans le comté de _____
collectivité

et la province du Nouveau-Brunswick, le _____ jour _____ mois _____ année

DEVANT MOI _____ . Ma commission prend fin le _____ .
commissaire aux serments Date

ANNEXE	ÉTAT DES DÉPENSES ÉLECTORALES	Montant
1	Publicité électorale	\$ -
2	Bureau et administration	\$ -
3	Déplacements, hébergement et repas	\$ -
4	Congrès et réunions (autres que congrès de désignation)	\$ -
5	Salaires et honoraires	\$ -
6	Dépenses du jour du scrutin	\$ -
7	Recherche et sondages	\$ -
8	Intérêts et frais de services bancaires	\$ -
9	Autres dépenses électorales	\$ -
	DÉPENSES ÉLECTORALES	\$ -
10	Réclamations pour dépenses électorales contestées par l'agente ou l'agent principal	\$ -
	Limite des dépenses électorales (selon Élections Nouveau-Brunswick)	\$ -

Remplissez les annexes 1 à 10, en détaillant les dépenses électorales. Inscrivez les soldes de l'État des dépenses électorales ci-dessus.

Vous pouvez annexer les rapports comptables fournis par la représentante ou le représentant officiel au lieu de remplir les annexes, s'ils contiennent tous les renseignements requis dans les annexes.

ANNEXE 3 DÉPLACEMENTS, HÉBERGEMENT ET REPAS

Comprend les dépenses remboursées aux particuliers. Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas non remboursés ne sont pas considérés comme des dépenses électorales.

Chèque	Déplacement individuel et fournisseur	Nature de la dépense	Montant
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
(Inscrire dans l'État des dépenses électorales.) TOTAL			\$ -

ANNEXE 4 CONGRÈS ET RÉUNIONS (autres que congrès de désignation)

Chèque	Bénéficiaire-fournisseur	Nature de la dépense	Montant
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
(Inscrire dans l'État des dépenses électorales.) TOTAL			\$ -

ANNEXE 5 SALAIRES ET HONORAIRES

Comprend les paiements versés aux particuliers agissant à titre de présidents de campagne, travailleurs de bureau, etc. Inscrivez les paiements versés aux travailleurs au scrutin à l'annexe 6, Dépenses du jour du scrutin.

Chèque	Nom et fonction du particulier	Nature de la dépense	Montant
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
(Inscrire dans l'État des dépenses électorales.) TOTAL			\$ -

ANNEXE 6 DÉPENSES DU JOUR DU SCRUTIN

Si un chef de scrutin a reçu des fonds pour le fonctionnement de son bureau de scrutin, fournissez un état détaillé des dépenses du jour du scrutin par le chef de scrutin; par exemple, les paiements versés aux travailleurs au scrutin, chauffeurs et déplacement, repas, etc.

N'incluez pas les dépenses liées aux manifestations organisées pour célébrer après la clôture du scrutin. Ces dépenses ne sont pas considérées comme des dépenses électorales.

Chèque	Nom du particulier ou du fournisseur	Nature de la dépense	Montant
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
(Inscrire dans l'État des dépenses électorales.) TOTAL			\$ -

AUTRES DÉPENSES ÉLECTORALES

Inscrivez toutes les autres dépenses électorales.

Chèque	Bénéficiaire-fournisseur	Nature de la dépense	Montant
(Inscrire dans l'État des dépenses électorales.) TOTAL			\$ -

RÉCLAMATIONS POUR DÉPENSES ÉLECTORALES CONTESTÉES PAR L'AGENTE OU L'AGENT PRINCIPAL

Toute personne à laquelle un montant est dû à l'occasion de dépenses électorales doit présenter sa réclamation à l'agente ou à l'agent principal, au plus tard dans les 45 jours qui suivent le jour du scrutin, à défaut de quoi elle est déchue du droit d'obtenir le recouvrement de sa réclamation [paragraphe 76(1)].

Lorsqu'une agente ou un agent principal conteste ou omet de payer une réclamation portant sur des dépenses électorales prétendument engagées par elle ou par lui, ou par la personne qu'elle ou il a autorisée, cette réclamation est réputée constituer une réclamation contestée, et le réclamant peut intenter une action devant tout tribunal compétent pour en obtenir le recouvrement [paragraphe 91(1)]. Les réclamations portant sur les dépenses électorales contestées par l'agente ou l'agent principal doivent être indiquées ci-dessous [paragraphe 81(1)].

(Après la présentation du présent rapport, les détails de tous les paiements effectués, y compris ceux qui résultent du jugement d'un tribunal, pour toute réclamation portant sur des dépenses électorales prétendument engagées par l'agente ou l'agent principal ou par la personne qu'elle ou il a autorisée, et qui sont déjà consignées comme étant contestées, doivent être divulguées sur-le-champ au contrôleur [article 84]. Une telle communication aurait lieu après la présentation du présent rapport.)

(Inscrire dans l'État des dépenses électorales.) TOTAL			\$ -